

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mai 2010
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 5 mai 2010, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 5 mai 2010 que m'a adressée M. Gyan Chandra Acharya, Représentant permanent de la République fédérale démocratique du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin de demander au nom de son gouvernement la prorogation du mandat actuel de la Mission des Nations Unies au Népal du 15 mai au 15 septembre 2010 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Lettre datée du 5 mai 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement népalais est très reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies pour son précieux appui et sa contribution au processus de paix au Népal et sait gré au Secrétaire général de jouer un rôle moteur dans ce cadre.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous présenter un état du processus de paix en cours au Népal et de prier l'Organisation des Nations Unies de poursuivre sa contribution au processus de paix engagé à l'échelle nationale.

Comme vous le savez, l'appui que l'Organisation des Nations Unies accorde au processus de paix actuel au Népal trouve son origine dans une lettre officielle datée du 9 août 2006, adressée au Secrétaire général par l'ancien Premier Ministre, G. P. Koirala, ainsi qu'une lettre identique émanant de M. Prachanda, Président de ce qui était alors le Parti communiste népalais PCN-CPN maoïste.

La résolution 1740 (2007) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, par laquelle fut établie la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), se fondait sur cette demande officielle ainsi que sur l'Accord de paix global conclu peu après, le 21 novembre 2006. Le Conseil de sécurité a par la suite adopté d'autres résolutions visant à proroger le mandat de la MINUNEP. Bien des progrès ont été accomplis depuis la signature de l'Accord de paix global : le processus de paix a conduit à la formation d'un gouvernement provisoire, à la promulgation d'une constitution de transition, à l'élection d'une Assemblée constituante et à la fondation par celle-ci de la République fédérale démocratique.

Nous remercions la MINUNEP pour l'appui qu'elle apporte au Gouvernement népalais dans divers domaines et pour son soutien lors de l'élection de l'Assemblée constituante. Nous sommes aussi reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies d'avoir contribué à la démobilisation des combattants maoïstes disqualifiés.

Le mandat actuel de la MINUNEP viendra à expiration le 15 mai 2010. Il devait s'agir de la dernière prorogation du mandat de la Mission. La date retenue, antérieure de deux semaines à la date avant laquelle doit être promulguée la nouvelle Constitution du Népal, a été fixée dans l'espoir que le processus de paix serait achevé dans ces délais, c'est-à-dire avant le 28 mai 2010. Le Gouvernement népalais est sincèrement déterminé à faire avancer le processus de paix jusqu'à sa conclusion logique, avec l'appui et la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés.

Compte tenu du retard imprévu que prend actuellement le processus de paix, le Gouvernement du Népal, convaincu qu'il importe de poursuivre ce dernier avec autant de vigueur et de souplesse, souhaite que le mandat de la MINUNEP soit prorogé jusqu'au 15 septembre 2010. Il s'engage à poursuivre le processus de paix en adoptant une approche globale qui permettra d'en accélérer le rythme et de le conclure dans les meilleurs délais.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre cette requête au Conseil de sécurité, pour qu'il puisse y donner suite. Nous espérons également que vous continuerez d'apporter votre appui et votre contribution au processus de paix au Népal.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gyan Chandra **Acharya**
